



Commission Régionale FDVA le 16 janvier 2024 Propos liminaires

A mon tour de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024,

Mais je dois vous faire un aveu!

J'ai personnellement hésité à venir ce matin à cette réunion!

Vous le savez le Mouvement Associatif attache beaucoup d'importance à ces FDVA 1 et 2. Ces fonds constituent une aide précieuse aux associations dans leur diversité en proposant à ses membres de se former, de se perfectionner, de se sécuriser dans leurs fonctions.

Le FDVA2 permet de soutenir des projets portés par des associations, en particulier les associations de taille modeste.

Certes si les montants alloués restent faibles, ils constituent souvent la condition de réalisation de l'action prévue. Ils permettent souvent de mobiliser d'autres fonds publics ou privés. Ils réduisent le coût d'accès à l'activité pour le plus grand nombre. Ils génèrent de l'innovation. Ils participent à la reconnaissance attendue par les bénévoles engagés toute l'année dans leur association.

Mais le Mouvement associatif est tout aussi attaché au mode de gestion que nous avons appris au fil des ans à construire ensemble.

La gestion de ces fonds rassemble autour d'une même table des représentants de l'État, des représentants du monde associatif, des élus locaux, des parlementaires et des experts. Chacun apporte sa connaissance, son expertise, son éclairage particulier, ses préoccupations.

Mais pour fonctionner, ce modèle repose sur plusieurs conditions et principes :

Transparence – respect – pluralité – loyauté – intégrité – désintéressement

Ces conditions obligent chacun de nous à la jouer collectif !

Alors bien sûr, les commissions départementales et régionale sont consultatives! nul ne le conteste ! Pour autant, elles ne sont utiles que si elles sont respectées par les parties en présence et je n'émet aucun doute en direction des membres présents autour de cette table !

Mais que penser d'une décision obscure d'un préfet qui agissant comme un prince dans son royaume s'autorise à rayer d'un trait de plume, sans explication, sans motif l'attribution d'une subvention qui pourtant avait obtenu des avis favorables tout au long du processus d'instruction ?

Que penser du refus de versement de 2 000 € au patronage Laïque Guérin à Brest qui proposait la réalisation d'une fresque peinte avec les enfants du quartier pour célébrer les 90 ans du patro ?

Que penser du refus opposé à Canal Ti Zef pour un projet d'éducation à l'image . Education que tout le monde s'accorde à juger essentiel dans notre société technologique ou les fake news font florès ?

Que penser du retrait de la subvention à radio U, radio universitaire quand on mesure chaque jour l'importance de la liberté d'informer, de s'exprimer ?

Que penser du retrait de financement de l'association Ekoumène qui apporte sa contribution à l'Education Populaire en animant un espace de débat démocratique au sein d'un habitat partagé ?

Alors, je nous pose la question : nos avis ont-ils de la valeur ou ne faisons-nous ici que de la figuration et nos commissions ne seraient que de vulgaires comités Théodule pour reprendre les termes de Charles De Gaulle ?

Si tel était le cas, nous avons, les uns et les autres autour de cette table autre chose à faire. Mais je préfère penser qu'il s'agit là d'un dysfonctionnement occasionnel qui n'a pas vocation à se répéter.

Dernière chose ! Puisque nous sommes entre nous, tous convaincus que ces Fonds de Développement de la Vie Associative sont aujourd'hui attribués avec intelligence, ne prêtons pas le flanc à ceux qui rêvent de restaurer la réserve parlementaire. Les agissements cités ci-dessus ne peuvent qu'apporter de l'eau au moulin de ces parlementaires!

Thierry ABALEA
Président